

Date de révision 09-mai-2025

Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 124712  
**Numéro du fiche de données de sécurité** 124712  
**Nom du produit** SODIUM HYDROXIDE 10% SOLUTION

### Autres moyens d'identification

**UFI** T3D4-UCRJ-S00M-6PEM  
**Synonymes** SOUDE CAUSTIQUE 10% SOL, CAUSTIC SODA MEMBRANE 10%, CAUSTIC SODA 10% FCC ED7 ZW  
**Substance pure/mélange** Mélange  
Contient SODIUM HYDROXIDE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Produits chimiques utilisés dans la synthèse et/ou la formulation de produits industriels  
Intermédiaire chimique  
Agent nettoyant

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
BEL  
Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com  
**Numéro d'appel hors urgences** +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
**Numéro d'appel d'urgence national** Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

**Europe** |112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

**Corrosif pour les métaux** |Catégorie 1 - (H290)

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie A - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Contient SODIUM HYDROXIDE

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

**Toxicité pour le milieu aquatique  
inconnue****2.3. Autres dangers****Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

non applicable

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
WATER 7732-18-5	90 - 100%	Aucune donnée disponible	231-791-2	Non classé	-	-	-
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	10 - 20%	01-211945789 2-27-XXXX	215-185-5 (011-002-00-6)	Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1A	Eye Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2% Skin Corr. 1A ::	-	-

				(H314) Eye Dam. 1 (H318)	C>=5% Skin Corr. 1B :: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2%		
--	--	--	--	--------------------------------	---	--	--

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	325	1350	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	Sensation de brûlure.
Yeux	Provoque de graves brûlures. Sensation de brûlure.
Cutané(e)	Provoque de graves brûlures. Sensation de brûlure.
Ingestion	Peut provoquer de graves brûlures de la bouche et de la gorge en cas d'ingestion orale, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Note au médecin Traiter les symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de sodium.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Code d'action d'urgence (EAC)** 2R

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité.

**Matériaux d'emballage** Corrosif pour les métaux.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 8A.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Belgique
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	-	1 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

**Notes**

[5] Effets localisés sur la santé.  
[6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	-	1 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

**Notes**

[5] Effets localisés sur la santé.  
 [6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** Aucune information disponible.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains** Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

**Propriété****Valeurs****Remarques • Méthode**

<b>Point de fusion / point de congélation</b>		Aucune information disponible.
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	> 100.00 °C	
<b>Inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Point d'éclair</b>		Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible.
<b>pH</b>	< 14.0	

pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	1.00	
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Corrosif pour les métaux.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de sodium.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

**Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Le contact avec les muqueuses humides du système respiratoire peut provoquer des brûlures et des lésions pulmonaires.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque de graves brûlures.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque de graves brûlures.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer de graves brûlures de la bouche et de la gorge en cas d'ingestion orale, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
SODIUM HYDROXIDE	= 325 mg/kg ( Rat )	= 1350 mg/kg ( Rabbit )	-

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures.

**SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 435 : méthode d'essai in vitro sur membrane d'étanchéité pour la corrosion cutanée		in vitro			Corrosif Provoque de graves brûlures Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves brûlures.

**SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.

## SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
Test cutané humain	résultats pour l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

Informations sur les composants

## SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

## SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Corrosif Le matériau n'est pas classé comme irritant respiratoire ; cependant, Une irritation ou une corrosivité des voies respiratoires supérieures peut être attendue.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

## SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue**

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	45.4 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	invertébrés aquatiques	CE50	40.4 mg/L	48 heures	
DIN 38412 Part 27	Pseudomonas putida	CE0	>100 mg/L	30 minutes	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit contient des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			non applicable Inorganique.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Bioaccumulation peu probable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
SODIUM HYDROXIDE	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

inutilisés	aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1824
Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3, A803
Code ERG	8L

### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1824
Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
N° d'urgence	F-A, S-B
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

### RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1824
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	C5

### ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1824
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	C5
Code de restriction en tunnel	(E)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

d'environnementRéglementations nationales

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 1630 pour la protection de l'environnement

Nom chimique	Numéro CAS	Catégorie
SODIUM HYDROXIDE	1310-73-2	Present

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII). Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

**Product restricted per REACH Annex XVII:** 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
SODIUM HYDROXIDE - 1310-73-2	75.	-

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECI</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AIIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

\*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision \*\*\* Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Jitendra Panchal  
**Préparée par**

**Date de révision** 09-mai-2025

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	SODIUM HYDRIDE
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457892-27-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Fabrication de substance
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC1 - Fabrication de substances
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC1 - Fabrication de substances

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
---------------------------	---------

#### Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Continu(e)
Jours d'émission	200

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter	Manipuler la substance avec précaution pour minimiser les rejets Maximiser la réutilisation des eaux usées Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences
--	--

les effluents, les émissions dans l'air	réglementaires
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Un bon entretien des locaux, par exemple des procédures d'inspection, garantit l'absence de fuite en direction des sols Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Eau	Vérifier que l'ensemble des eaux usées est récupéré et traité au niveau d'une station de traitement des eaux usées
-----	--

**Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets**

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvrir une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Consider technical advances and process upgrades (including automation) for the elimination of releases. Minimize exposure using measures such as closed systems, dedicated facilities and suitable general/local exhaust ventilation. Drain down systems and clear transfer lines prior to breaking containment. Clean/flush equipment, where possible, prior to maintenance. there is potential for exposure: restrict access to authorized persons; provide specific activity training to operators to minimize exposures; wear suitable gloves and coveralls to prevent skin contamination; wear respiratory protection when its use is identified for certain contributing scenarios; clear up spills immediately and dispose of wastes safely. safe systems of work or equivalent arrangements are in place to manage risks. Regularly inspect, test and maintain all control measures. the need for risk based health surveillance
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Automatiser l'activité dès que possible Utiliser si possible des outils munis d'un long manche Envisager d'autres mesures de protection telles que le compartimentage de l'activité, la minimisation du personnel, l'utilisation de protections respiratoires, de combinaisons imperméables et de masques complets pour les activités à forte dispersion entraînant potentiellement un dégagement substantiel d'aérosols ou de vapeurs, par exemple la pulvérisation
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques**

La substance se dissocie au contact de l'eau. Le seul effet est l'effet sur le pH. Après passage par l'usine de traitement des eaux usées, l'exposition est donc considérée comme négligeable et sans risque

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale 1 mg/m<sup>3</sup>

**Méthode de calcul**

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf

Catégories de processus	indication contraire		
	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.14 - 0.33 mg/m <sup>3</sup>	0.14 - 0.33

#### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	SODIUM HYDRIDE
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457892-27-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Fabrication de substance
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC1 - Fabrication de substances
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC1 - Fabrication de substances

**Englobe les concentrations jusqu'à** 100%

#### Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Solide
---------------------------	--------

#### Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Type	Continu(e)
Jours d'émission	200

#### Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter	Manipuler la substance avec précaution pour minimiser les rejets Maximiser la réutilisation des eaux usées Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences
--	--

les effluents, les émissions dans l'air	réglementaires
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Un bon entretien des locaux, par exemple des procédures d'inspection, garantit l'absence de fuite en direction des sols Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Eau	Vérifier que l'ensemble des eaux usées est récupéré et traité au niveau d'une station de traitement des eaux usées
-----	--

**Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets**

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Solide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Consider technical advances and process upgrades (including automation) for the elimination of releases. Minimize exposure using measures such as closed systems, dedicated facilities and suitable general/local exhaust ventilation. Drain down systems and clear transfer lines prior to breaking containment. Clean/flush equipment, where possible, prior to maintenance. there is potential for exposure: restrict access to authorized persons; provide specific activity training to operators to minimize exposures; wear suitable gloves and coveralls to prevent skin contamination; wear respiratory protection when its use is identified for certain contributing scenarios; clear up spills immediately and dispose of wastes safely. safe systems of work or equivalent arrangements are in place to manage risks. Regularly inspect, test and maintain all control measures. the need for risk based health surveillance
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Automatiser l'activité dès que possible Utiliser si possible des outils munis d'un long manche Envisager d'autres mesures de protection telles que le compartimentage de l'activité, la minimisation du personnel, l'utilisation de protections respiratoires, de combinaisons imperméables et de masques complets pour les activités à forte dispersion entraînant potentiellement un dégagement substantiel d'aérosols ou de vapeurs, par exemple la pulvérisation
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques**

La substance se dissocie au contact de l'eau. Le seul effet est l'effet sur le pH. Après passage par l'usine de traitement des eaux usées, l'exposition est donc considérée comme négligeable et sans risque

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale 1 mg/m<sup>3</sup>

**Méthode de calcul**

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf

	indication contraire		
Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.26 mg/m <sup>3</sup>	0.26

#### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	SODIUM HYDRIDE
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457892-27-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Industrielle et Utilisation professionnelle
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC1 - Fabrication de substances ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC3 - Formulations dans les matériaux ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet) ERC12b - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau  
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles  
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

PROC6 - Opérations de calandrages  
PROC12 - Utilisation d'agents d'expansion dans la fabrication de mousse  
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation  
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire  
PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé  
PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts  
PROC18 - Graissage dans des conditions de haute énergie  
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles  
PROC20 - Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés  
PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles  
PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel  
PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température  
PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles  
PROC25 - Autres opérations de travail à chaud avec des métaux  
PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante  
PROC27a - Production de poudres métalliques (processus à chaud)  
PROC27b - Production de poudres métalliques (processus par voie humide)  
PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines  
PC2 - Adsorbant(s) PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC36 - Adoucisseurs d'eau PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC40 - Agents d'extraction  
PC0 - Autres produits PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC3 - Produits d'assainissement de l'air PC4 - Produits antigel et de dégivrage PC5 - Articles d'arts et loisirs PC6 - Produits d'entretien automobile PC7 - Métaux de base et alliages PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC9 - Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC9c - Peintures au doigt PC10 - Préparations pour bâtiment et construction non citées ailleurs PC11 - Explosifs PC12 - Fertilisants PC13 - Carburants PC16 - Fluides calorifères PC17 - Fluides hydrauliques PC18 - Encres et toners PC8a - Excipient only PC22 - Préparations pour gazon et jardin, y compris engrais PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC27 - Produits phytopharmaceutiques PC28 - Parfums, produits parfumés PC29 - Produits pharmaceutiques PC30 - Produits photochimiques PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC32 - Préparations et composés à base de polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC38 - Produits pour soudage et brasage, produits de flux PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels

**Catégories de produit**

**Secteurs d'utilisation**

SU1 - Agriculture, sylviculture, pêche SU2a - Exploitation minière (hors industries offshore)  
 SU2b - Industries offshore SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU4 - Industries alimentaires SU5 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a - Fabrication de bois et produits à base de bois SU6b - Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU7 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 - Fabrication générale SU24 - Recherche et développement scientifique SU18 - Fabrication de meubles SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU20 - Services de santé SU22 - Utilisations professionnelles SU23 - Recyclage

**Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**

**Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC1 - Fabrication de substances

- ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
- ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
- ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

- ERC3 - Formulations dans les matériaux
- ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
- ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères
- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)
- ERC12b - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)

**Englobe les concentrations jusqu'à 100%**

**Caractéristiques du produit**

Forme physique du produit	Liquide ou Solide, faiblement pulvérulent
---------------------------	---

**Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement**

Type	Continu(e)
Jours d'émission	200

**Mesures de gestion des risques**

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter	Manipuler la substance avec précaution pour minimiser les rejets Maximiser la réutilisation des eaux usées Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences
--	--

les effluents, les émissions dans l'air	réglementaires
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Un bon entretien des locaux, par exemple des procédures d'inspection, garantit l'absence de fuite en direction des sols Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Eau	Vérifier que l'ensemble des eaux usées est récupéré et traité au niveau d'une station de traitement des eaux usées
-----	--

**Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets**

Méthode	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
---------	---

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide ou Solide, faiblement pulvérulent
Fréquence d'utilisation	Couvrir une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Consider technical advances and process upgrades (including automation) for the elimination of releases. Minimize exposure using measures such as closed systems, dedicated facilities and suitable general/local exhaust ventilation. Drain down systems and clear transfer lines prior to breaking containment. Clean/flush equipment, where possible, prior to maintenance. there is potential for exposure: restrict access to authorized persons; provide specific activity training to operators to minimize exposures; wear suitable gloves and coveralls to prevent skin contamination; wear respiratory protection when its use is identified for certain contributing scenarios; clear up spills immediately and dispose of wastes safely. safe systems of work or equivalent arrangements are in place to manage risks. Regularly inspect, test and maintain all control measures. the need for risk based health surveillance
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Automatiser l'activité dès que possible Utiliser si possible des outils munis d'un long manche Envisager d'autres mesures de protection telles que le compartimentage de l'activité, la minimisation du personnel, l'utilisation de protections respiratoires, de combinaisons imperméables et de masques complets pour les activités à forte dispersion entraînant potentiellement un dégagement substantiel d'aérosols ou de vapeurs, par exemple la pulvérisation
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances**

- **ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)**

- **ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

- **ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)**

- **ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs**

- **ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos**

- **ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

- **ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**

- **ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos**

-

- **ERC3 - Formulations dans les matériaux**

- **ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**

- ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
- ERC6d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères
- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC12a - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (faible rejet)
- ERC12b - Traitement industriel d'articles avec des techniques abrasives (rejet élevé)

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques**

La substance se dissocie au contact de l'eau. Le seul effet est l'effet sur le pH. Après passage par l'usine de traitement des eaux usées, l'exposition est donc considérée comme négligeable et sans risque

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale 1 mg/m<sup>3</sup>

**Méthode de calcul**

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.01 mg/m <sup>3</sup>	0.01
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.01 mg/m <sup>3</sup>	0.01
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.1 mg/m <sup>3</sup>	0.1
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17

PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition solide avec ventilation par échappement localisée	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.2 mg/m <sup>3</sup>	0.2
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) solide avec ventilation par échappement localisée	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.2 mg/m <sup>3</sup>	0.2
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m <sup>3</sup>	0.5
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m <sup>3</sup>	0.5
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m <sup>3</sup>	0.5
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC10 - Application au rouleau ou	Travailleur – inhalation, long	0.5 mg/m <sup>3</sup>	0.5

au pinceau solide	terme – locale		
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles solide avec ventilation par échappement localisée	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.2 mg/m <sup>3</sup>	0.2
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m <sup>3</sup>	0.5
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation solide avec ventilation par échappement localisée	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.2 mg/m <sup>3</sup>	0.2
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.1 mg/m <sup>3</sup>	0.1
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m <sup>3</sup>	0.5
PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température solide avec ventilation par échappement localisée et Protection respiratoire	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.4 mg/m <sup>3</sup>	0.4
PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.17 mg/m <sup>3</sup>	0.17
PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles solide avec ventilation par échappement localisée et Protection respiratoire	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m <sup>3</sup>	0.5

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	SODIUM HYDRIDE
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457892-27-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Utilisation par les consommateurs
<b>Type</b>	Consommateurs
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
<b>Catégories de produit</b>	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels PC0 - Autres produits PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC2 - Adsorbant(s) PC3 - Produits d'assainissement de l'air PC4 - Produits antigel et de dégivrage PC5 - Articles d'arts et loisirs PC6 - Produits d'entretien automobile PC7 - Métaux de base et alliages PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC9 - Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC9c - Peintures au doigt PC10 - Préparations pour bâtiment et construction non citées ailleurs PC11 - Explosifs PC12 - Fertilisants PC13 - Carburants PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC16 - Fluides calorifères PC17 - Fluides hydrauliques PC18 - Encre et toners PC19 - Intermédiaire PC8a - Excipient only PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC22 - Préparations pour gazon et jardin, y compris engrais PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25 - Fluides pour le travail des métaux PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC27 - Produits phytopharmaceutiques PC28 - Parfums, produits parfumés PC29 - Produits pharmaceutiques PC30 - Produits photochimiques PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires PC32 - Préparations et composés à base de

polymères PC33 - Semi-conducteurs PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC36 - Adoucisseurs d'eau PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC38 - Produits pour soudage et brasage, produits de flux PC40 - Agents d'extraction  
SU21 - Utilisations par des consommateurs

Secteurs d'utilisation

**Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**

**Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement**

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

- ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

-

- ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

**Caractéristiques du produit**

Forme physique du produit	Liquide ou Solide, faiblement pulvérulent
---------------------------	---

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage
Méthodes de traitement des déchets	Les déchets ménagers solides (par exemple les emballages de produit) sont traités au niveau de sites d'élimination des déchets municipaux

**Contrôle de l'exposition des consommateurs**

Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Liquide ou Solide, faiblement pulvérulent
Mesures de gestion des risques	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage Tenir hors de portée des enfants Éviter toute inhalation du produit La libération en solution visqueuse est recommandée

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement** - **ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

- **ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
- **ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**
- **ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos**

-

- **ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**
- **ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**
- **ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**

- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC10a - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC10b - Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel
- ERC11a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet
- ERC11b - Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**Remarques**

La substance se dissocie au contact de l'eau. Le seul effet est l'effet sur le pH. Après passage par l'usine de traitement des eaux usées, l'exposition est donc considérée comme négligeable et sans risque

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Inhalation** 2 mg/m<sup>3</sup>

**Méthode de calcul**

Le modèle Consexpo a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, sauf indication contraire

**Voie d'exposition**

Consommateur – inhalation

Catégories de produit	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
	Consommateur – inhalation	1.6 mg/m <sup>3</sup>	1.6

## **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.